EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil VINGT ET UN
Le 16 Décembre 2021 à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 09 Décembre 2021

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M. GODINOT Alain, M FAYOLLE Jean, M. MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc , M. BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme LARDET Anne Sophie.

Nombre de membres en exercice : 41 Nombre de présents : 36 Nombre de votants : 40

Excusés : M BERTHELIER Bruno, M VALENTIN Alain, M CHENAUD Fabrice. Mme GASDON Christine,

Pouvoirs : M BERTHELIER Bruno pouvoir à M HERTZOG Etienne, M VALENTIN Alain pouvoir à M DESCAVE Guillaume, M CHENAUD Fabrice pouvoir à M DESCAVE Guillaume.

Election d'un secrétaire de séance : M VIODRIN Jérôme, (Mars)

N°2021/N°185

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°3 DU BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Président présente aux conseillers communautaire la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
c/60632	Fournitures de petit équipement	-9 367 €			
c/7391178	Dégrèvement CFE	9 367 €			
c/7398	Reversement à l'OT	2 700 €	7362	Taxe de séjour	2 700 €
Total		**2 700 €**	Total		**2 700 €**

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité

- Valide la décision modificative n°3 du budget principal telle que ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, à Pouilly-sous-Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du……
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté De Communes
M René VALORGE

Charlieu-Belmont Communauté

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200035202-20211216-N2021-185-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 20/12/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil VINGT ET UN
Le 16 Décembre 2021 à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 09 Décembre 2021

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M. GODINOT Alain, M FAYOLLE Jean, M. MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc , M. BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme LARDET Anne Sophie.

Nombre de membres en exercice : 41 Nombre de présents : 36 Nombre de votants : 40

Excusés : M BERTHELIER Bruno, M VALENTIN Alain, M CHENAUD Fabrice. Mme GASDON Christine,

Pouvoirs : M BERTHELIER Bruno pouvoir à M HERTZOG Etienne, M VALENTIN Alain pouvoir à M DESCAVE Guillaume, M CHENAUD Fabrice pouvoir à M DESCAVE Guillaume.

Election d'un secrétaire de séance : M VIODRIN Jérôme, (Mars)

N°2021/N°186

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET SPANC

Monsieur le Président présente aux conseillers communautaire la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
c/648	Autres charges de personnel	2 055 €	c/7087	Remboursement de frais	2 055,00 €
Total		**2 055 €**	Total		**2 055 €**

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité

- Valide la décision modificative n°1 du budget SPANC telle que ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, à Pouilly-sous-Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du……
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté De Communes
M René VALORGE

Charlieu-Belmont Communauté

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200035202-20211216-N2021-186-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 20/12/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil VINGT ET UN
Le 16 Décembre 2021 à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 09 Décembre 2021

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M. GODINOT Alain, M FAYOLLE Jean, M. MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc , M. BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme LARDET Anne Sophie.

Nombre de membres en exercice : 41 Nombre de présents : 36 Nombre de votants : 40

Excusés : M BERTHELIER Bruno, M VALENTIN Alain, M CHENAUD Fabrice. Mme GASDON Christine,

Pouvoirs : M BERTHELIER Bruno pouvoir à M HERTZOG Etienne, M VALENTIN Alain pouvoir à M DESCAVE Guillaume, M CHENAUD Fabrice pouvoir à M DESCAVE Guillaume.

Election d'un secrétaire de séance : M VIODRIN Jérôme, (Mars)

N°2021/N°187

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET TRAITEMENT DES BOUES

Monsieur le Président présente aux conseillers communautaire la décision modificative suivante :

INVESTISSEMENT					
Dépenses			Recettes		
c/2314 - Chapitre 041	Constructions sur sol d'autrui	18 932 €	c/238- Chapitre 041	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	18 932 €
Total		**18 932 €**	Total		**18 932 €**

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité

- Valide la décision modificative n°1 du budget traitement des boues telle que ci-dessus.

Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE

Ainsi fait et délibéré, à Pouilly-sous-Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du.....
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200035202-20211216-N2021-187-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 20/12/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil VINGT ET UN
Le 16 Décembre 2021 à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 09 Décembre 2021

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M. GODINOT Alain, M FAYOLLE Jean, M. MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc , M. BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme LARDET Anne Sophie.

Nombre de membres en exercice : 41 Nombre de présents : 36 Nombre de votants : 40

Excusés : M BERTHELIER Bruno, M VALENTIN Alain, M CHENAUD Fabrice. Mme GASDON Christine,

Pouvoirs : M BERTHELIER Bruno pouvoir à M HERTZOG Etienne, M VALENTIN Alain pouvoir à M DESCAVE Guillaume, M CHENAUD Fabrice pouvoir à M DESCAVE Guillaume.

Election d'un secrétaire de séance : M VIODRIN Jérôme, (Mars)

N°2021/N°188 - a

OBJET : ECRITURES DE TRANSFERT DE BUDGET A BUDGET

M le Président présente aux conseillers communautaires les écritures de transfert de budget à budget :

Fonctionnement

BUDGET PRINCIPAL

MANDATS			
6521-020	Participation 2021 au Budget Enfance Jeunesse	TP CHARLIEU	609 440,94 €
6521-020	Participation 2021 au Budget Piscine Nouvelle	TP CHARLIEU	500 000,00 €
65548-020	Participation 2021 au Budget ADS	TP CHARLIEU	10 215,81 €
60622-020	Carburant Kangoo et Dacia 2018 (30%) - Rbt au Budget SPANC	TP CHARLIEU	290,00 €
61551-020	Entretien Kangoo et Dacia 2018 (30%)- Rbt au Budget SPANC	TP CHARLIEU	264,00 €
6168-020	Assurances Kangoo et Dacia 2018 (30%)- Rbt au Budget SPANC	TP CHARLIEU	197,00 €
6215-020	Personnel affecté (5% sur 12 mois moins IJ) - Rbt au Budget Déchets Ménagers	TP CHARLIEU	1 208,00 €
6215-020	Personnel affecté (janv à juillet 0.10 + aout à novembre 0.45 + décembre 0.3) – Rbt au Budget Déchet Ménagers	TP CHARLIEU	10 664,35 €
6215-020	Personnel affecté– Rbt au Budget SPANC	TP CHARLIEU	2 055,00 €
TITRES			
70872-020	Rbt du Budget EJ - Ménage + compta - 2021	TP CHARLIEU	5 258,64 €
70872-020	Rbt du Budget SPANC - pour eau et énergie	TP CHARLIEU	500,00 €
70872-020	Rbt du Budget SPANC - pour fournitures adm	TP CHARLIEU	500,00 €

70872-020	Rbt du Budget ADS – Frais de fonctionnement	TP CHARLIEU	1 200,00 €
70872-020	Rbt du Budget ADS - personnel affecté	TP CHARLIEU	19 732,37 €
70872-020	Rbt du Budget SPANC - (0.3)	TP CHARLIEU	11 664,90 €
70872-020	Rbt du Budget BOUES - (0.2)	TP CHARLIEU	7 720,00 €
70872-020	Rbt du Budget Déchets Ménagers – (0,5)	TP CHARLIEU	17 847,00 €

BUDGET ENFANCE JEUNESSE

MANDATS			
6215-040	Rbt au Budget Principal – ménage et compta 2021	TP CHARLIEU	5 258,64 €
TITRES			
74751-01	Participation Communautaire 2021	TP CHARLIEU	609 440.94 €

BUDGET SPANC

MANDATS			
6061	Fournitures eau et électricité - Rbt au Budget Principal	TP CHARLIEU	500,00 €
6064	Fournitures administratives - Rbt au Budget Principal	TP CHARLIEU	500,00 €
6215	Personnel (0,3)– Rbt au budget principal	TP CHARLIEU	11 664,90 €
TITRES			
7087	Rbt du Budget BOUES - pour eau, énergie	TP CHARLIEU	100,00 €
7087	Rbt du Budget PRINCIPAL - pour carburant, entretien et assurances des véhicules Kangoo et Dacia 2021	TP CHARLIEU	751,00 €
7087	Rbt du Budget Principal – pour personnel	TP CHARLIEU	2 055,00 €

BUDGET BOUES

MANDATS			
6061	Fournitures eau et électricité - Rbt au Budget SPANC	TP CHARLIEU	100,00 €
6215	Personnel affecté (20%) - Rbt au Budget principal	TP CHARLIEU	7 720,00 €

BUDGET DM CHARLIEU

MANDATS			
6215	Rbt au Budget Principal – (0,5)	TP CHARLIEU	17 847,00 €
TITRES			
70872-06	Rbt du Budget PRINCIPAL - pour personnel affecté Camille GRANGER 5 % sur 12 mois	TP CHARLIEU	1 208,00 €
7087-NA	Rbt du Budget ADS - Personnel affecté	TP CHARLIEU	16 072,68 €
7087 NA	Rbt du Budget Principal - Personnel affecté (janv à juillet 0.10 + aout à novembre 0.45 + décembre 0.3)	TP CHARLIEU	10 664,35 €

BUDGET ADS

MANDATS			
6215-01	Rbt au Budget Déchets Ménagers - Personnel affecté	TP CHARLIEU	16 072,68 €
6215-01	Personnel affecté - Rbt au Budget PRINCIPAL	TP CHARLIEU	19 732,37 €

62871-01	Rbt au Budget Principal des frais de fonctionnement	TP CHARLIEU	1 200,00 €
	TITRES		
74751-01	Participation Communautaire 2021	TP CHARLIEU	10 215,81 €

BUDGET PISCINE NOUVELLE

	TITRES		
74751-413	Participation Communautaire 2021	TP CHARLIEU	500 000,00 €

Investissement

BUDGET PRINCIPAL

	MANDATS		
27 638	Créances sur collectivité - Apport budget zone de Cuinzier	TP CHARLIEU	76 000.00 €

BUDGET ZONE DE CUINZIER

	TITRES		
16 8751	Autres dettes Apport budget principal	TP CHARLIEU	76 000.00 €

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité

- Valide les écritures de transfert de budget à budget pour l'année 2021.
- Dit que les dépenses et les recettes sont prévues aux différents budgets concernés

Ainsi fait et délibéré, à Pouilly-sous-Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du……
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté
De Communes

Charlieu-Belmont Communauté

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200035202-20211216-N2021-188-a-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/12/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil VINGT ET UN
Le 16 Décembre 2021 à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 09 Décembre 2021

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M. GODINOT Alain, M FAYOLLE Jean, M. MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc , M. BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme LARDET Anne Sophie.

Nombre de membres en exercice : 41 Nombre de présents : 36 Nombre de votants : 40

Excusés : M BERTHELIER Bruno, M VALENTIN Alain, M CHENAUD Fabrice. Mme GASDON Christine,

Pouvoirs : M BERTHELIER Bruno pouvoir à M HERTZOG Etienne, M VALENTIN Alain pouvoir à M DESCAVE Guillaume, M CHENAUD Fabrice pouvoir à M DESCAVE Guillaume.

Election d'un secrétaire de séance : M VIODRIN Jérôme, (Mars)

N°2021/N°189

OBJET : AUTONOMIE FINANCIERE BUDGET DECHETS MENAGERS

M. le Président rappelle aux conseillers communautaires l'obligation faite aux collectivités et EPCI de créer une régie dotée de l'autonomie financière pour la gestion des Services Publics à caractère Industriel et Commercial (SPIC) en gestion directe. Par gestion directe, on entend un mode de gestion par lequel la collectivité locale gère directement le service. Cela se matérialise par le recours à une régie. Depuis le décret n° 2001-184 du 23 février 2001 relatif aux régies chargées de l'exploitation d'un service public, décret qui a profondément modifié les dispositions applicables aux régies, les collectivités n'ont la possibilité de créer que deux catégories de régies :

- soit une régie dotée de l'autonomie financière ;
- soit une régie dotée de l'autonomie financière mais également de la personnalité morale.

Les budgets annexes SPIC de la Communauté de Communes (déchets ménagers traitement des boues et SPANC) sont des régies dotées de la seule autonomie financière, si cela est effectif en pratique (aucun apport du budget principal) cela n'est pas avéré par le compte de trésorerie (515 global). Or, cette autonomie permet de garantir un juste coût du service.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité

- valide le principe de l'indépendance de trésorerie du budget annexe déchets ménagers, au 1er janvier 2022, déjà géré en régie autonome sans personnalité morale.
- transmet cette délibération au comptable public

Ainsi fait et délibéré, à Pouilly-sous-Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du……
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE

Charlieu-Belmont Communauté

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200035202-20211216-N2021-189-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 23/12/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil VINGT ET UN
Le 16 Décembre 2021 à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 09 Décembre 2021

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M. GODINOT Alain, M FAYOLLE Jean, M. MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc , M. BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme LARDET Anne Sophie.

Nombre de membres en exercice : 41 Nombre de présents : 36 Nombre de votants : 40

Excusés : M BERTHELIER Bruno, M VALENTIN Alain, M CHENAUD Fabrice. Mme GASDON Christine,

Pouvoirs : M BERTHELIER Bruno pouvoir à M HERTZOG Etienne, M VALENTIN Alain pouvoir à M DESCAVE Guillaume, M CHENAUD Fabrice pouvoir à M DESCAVE Guillaume.

Election d'un secrétaire de séance : M VIODRIN Jérôme, (Mars)

N°2021/N°190

OBJET : AUTONOMIE FINANCIERE BUDGET TRAITEMENT DES BOUES

M. le Président rappelle aux conseillers communautaires l'obligation faite aux collectivités et EPCI de créer une régie dotée de l'autonomie financière pour la gestion des Services Publics à caractère Industriel et Commercial (SPIC) en gestion directe. Par gestion directe, on entend un mode de gestion par lequel la collectivité locale gère directement le service. Cela se matérialise par le recours à une régie. Depuis le décret n° 2001-184 du 23 février 2001 relatif aux régies chargées de l'exploitation d'un service public, décret qui a profondément modifié les dispositions applicables aux régies, les collectivités n'ont la possibilité de créer que deux catégories de régies :

- soit une régie dotée de l'autonomie financière ;
- soit une régie dotée de l'autonomie financière mais également de la personnalité morale.

Les budgets annexes SPIC de la Communauté de Communes (déchets ménagers, traitement des boues et SPANC) sont des régies dotées de la seule autonomie financière, si cela est effectif en pratique (aucun apport du budget principal) cela n'est pas avéré par le compte de trésorerie (515 global). Or, cette autonomie permet de garantir un juste coût du service.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité

- valide le principe de l'indépendance de trésorerie du budget annexe traitement des boues, au 1er janvier 2022, déjà géré en régie autonome sans personnalité morale.
- transmet cette délibération au comptable public

Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE

Ainsi fait et délibéré, à Pouilly-sous-Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du.....
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Charlieu-Belmont Communauté

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200035202-20211216-N2021-190-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 23/12/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil VINGT ET UN
Le 16 Décembre 2021 à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 09 Décembre 2021

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M. GODINOT Alain, M FAYOLLE Jean, M. MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc , M. BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme LARDET Anne Sophie.

Nombre de membres en exercice : 41 Nombre de présents : 36 Nombre de votants : 40

Excusés : M BERTHELIER Bruno, M VALENTIN Alain, M CHENAUD Fabrice. Mme GASDON Christine,

Pouvoirs : M BERTHELIER Bruno pouvoir à M HERTZOG Etienne, M VALENTIN Alain pouvoir à M DESCAVE Guillaume, M CHENAUD Fabrice pouvoir à M DESCAVE Guillaume.

Election d'un secrétaire de séance : M VIODRIN Jérôme, (Mars)

N°2021/N°191

OBJET : AUTONOMIE FINANCIERE BUDGET SPANC

M. le Président rappelle aux conseillers communautaires l'obligation faite aux collectivités et EPCI de créer une régie dotée de l'autonomie financière pour la gestion des Services Publics à caractère Industriel et Commercial (SPIC) en gestion directe. Par gestion directe, on entend un mode de gestion par lequel la collectivité locale gère directement le service. Cela se matérialise par le recours à une régie. Depuis le décret n° 2001-184 du 23 février 2001 relatif aux régies chargées de l'exploitation d'un service public, décret qui a profondément modifié les dispositions applicables aux régies, les collectivités n'ont la possibilité de créer que deux catégories de régies :

- soit une régie dotée de l'autonomie financière ;
- soit une régie dotée de l'autonomie financière mais également de la personnalité morale.

Les budgets annexes SPIC de la Communauté de Communes (déchets ménagers, traitement des boues et spanc) sont des régies dotées de la seule autonomie financière, si cela est effectif en pratique (aucun apport du budget principal) cela n'est pas avéré par le compte de trésorerie (515 global). Or, cette autonomie permet de garantir un juste coût du service.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité

- valide le principe de l'indépendance de trésorerie du budget annexe spanc, au 1er janvier 2022, déjà géré en régie autonome sans personnalité morale.
- transmet cette délibération au comptable public

Ainsi fait et délibéré, à Pouilly-sous-Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du.....
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté De Communes

M René VALORGE

Charlieu-Belmont Communauté

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200035202-20211216-N2021-191-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 23/12/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil VINGT ET UN
Le 16 Décembre 2021 à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 09 Décembre 2021

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M. GODINOT Alain, M FAYOLLE Jean, M. MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc , M. BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme LARDET Anne Sophie.

Nombre de membres en exercice : 41 Nombre de présents : 36 Nombre de votants : 40

Excusés : M BERTHELIER Bruno, M VALENTIN Alain, M CHENAUD Fabrice. Mme GASDON Christine,

Pouvoirs : M BERTHELIER Bruno pouvoir à M HERTZOG Etienne, M VALENTIN Alain pouvoir à M DESCAVE Guillaume, M CHENAUD Fabrice pouvoir à M DESCAVE Guillaume.

Election d'un secrétaire de séance : M VIODRIN Jérôme, (Mars)

N°2021/N°192

OBJET : CONVENTION D'ADHESION AUX PRESTATIONS « HYGIENE ET SECURITE » DU CDG42

Monsieur le Président informe les membres du conseil communautaire que les collectivités adhérentes aux prestations "hygiène et sécurité" du CDG42 de la Loire bénéficient d'un service « information et conseil en prévention » donnant accès à l'ensemble des informations et de la documentation spécialisée diffusé sur le site Internet du CDG 42 et à des réponses individualisées à des questions réglementaires ou techniques particulières émises par la collectivité, pour un coût mensuel de dix euros.

En complément de cette prestation, l'adhésion permet de bénéficier, à la demande et sous la responsabilité de la collectivité, de missions « d'inspection hygiène et sécurité » obligatoires dont la périodicité est fixée au vu de l'effectif de la collectivité et, de missions « d'assistance individualisée en prévention », « d'assistance mutualisées en prévention » planifiées à leur demande.
Les tarifs de ces prestations sont définis par délibération du Conseil d'administration du CDG42.
L'ensemble de ces missions sont réalisées sur site par un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI) ou un chargé de prévention du CDG42.

Il est proposé aux membres du conseil communautaire de solliciter le CDG42 pour les prestations « hygiène et sécurité » et d'autoriser à cette fin le Président à conclure la convention correspondante dont le texte est soumis aux conseillers et qui s'appliquera le premier jour du mois suivant sa signature.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- adhère à la convention « hygiène et sécurité » du CDG42, pour un montant mensuel de dix euros,
- sollicite en fonction des besoins en hygiène et sécurité, les prestations en inspection ou en assistances, proposées en lien avec la tarification à l'acte prévue dans l'annexe financière de la convention ;
- autorise Monsieur le Président à conclure la convention correspondante avec le CDG42 de la Loire annexée à la présente délibération ;

- prévoit les crédits correspondants au budget de la collectivité.

Ainsi fait et délibéré, à Pouilly-sous-Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du.....
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE

Charlieu-Belmont Communauté

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200035202-20211216-N2021-192-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 23/12/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil VINGT ET UN
Le 16 Décembre 2021 à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 09 Décembre 2021

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M. GODINOT Alain, M FAYOLLE Jean, M. MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc , M. BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme LARDET Anne Sophie.

Nombre de membres en exercice : 41 Nombre de présents : 36 Nombre de votants : 40

Excusés : M BERTHELIER Bruno, M VALENTIN Alain, M CHENAUD Fabrice. Mme GASDON Christine,

Pouvoirs : M BERTHELIER Bruno pouvoir à M HERTZOG Etienne, M VALENTIN Alain pouvoir à M DESCAVE Guillaume, M CHENAUD Fabrice pouvoir à M DESCAVE Guillaume.

Election d'un secrétaire de séance : M VIODRIN Jérôme, (Mars)

N°2021/N°193

OBJET : DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR UN SECTEUR DE POUILLY SOUS CHARLIEU

M. le Vice-président en charge de l'économie, reprend les éléments évoqués lors du précédent conseil sachant que la commune de Pouilly sous Charlieu a pris une délibération pour déléguer le droit de préemption sur certaines parcelles à la communauté de communes :

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L.211-2,
Une Déclaration d'Intention d'Aliéner a été déposé en mairie de Pouilly sous Charlieu début octobre pour des terrains inscrits en zone Ue et 2AUI qui étaient intégrés dans un projet d'extension de la zone intercommunale des Beluzes.
Les parcelles ciblées dans le projet d'extension de la zone d'activités étaient les suivantes : OD1352, OD1349, OD1353, OD1350, OD1351, OD1354, OD206, OD207, OD208, OD209, OD163, OD164 et OD165. Ces parcelles présentent un intérêt communautaire précisément pour la stratégie économique de la Communauté de Communes où l'extension de la zone parait essentielle pour l'accueil d'entreprises du territoire en développement et pour l'accueil de nouvelles entreprises.
L'article L.211-2 du code de l'urbanisme prévoit que la compétence en matière de droit de préemption peut être déléguée en tout ou partie par la commune à l'EPCI auquel elle appartient.
L'alinéa de l'article L.211-2 du code de l'urbanisme correspondant à cette action est le suivant « Lorsque la commune fait partie d'un établissement public de coopération intercommunale y ayant vocation, elle peut, en accord avec cet établissement, lui déléguer tout ou partie des compétences qui lui sont attribuées par le présent chapitre. »

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de Pouilly sous Charlieu en date du 06/12/2021 qui délègue la compétence droit préemption urbain de la Mairie de Pouilly sous Charlieu à Charlieu Belmont Communauté pour les parcelles suivantes : OD1349, OD1350, OD1351, OD206, OD207, OD208, OD209, OD163, OD164 et OD165.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- accepte la délégation du droit de préemption urbain de la commune de Pouilly pour les parcelles suivantes OD1349, OD1350, OD1351, OD206, OD207, OD208, OD209, OD163, OD164 et OD165 sur Pouilly sous Charlieu au profit de Charlieu Belmont Communauté.

Ainsi fait et délibéré, à Pouilly-sous-Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du.....
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE

Charlieu-Belmont Communauté

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200035202-20211216-N2021-193-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 23/12/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil VINGT ET UN
Le 16 Décembre 2021 à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 09 Décembre 2021

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M. GODINOT Alain, M FAYOLLE Jean, M. MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc , M. BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme LARDET Anne Sophie.

Nombre de membres en exercice : 41 Nombre de présents : 36 Nombre de votants : 40

Excusés : M BERTHELIER Bruno, M VALENTIN Alain, M CHENAUD Fabrice. Mme GASDON Christine,

Pouvoirs : M BERTHELIER Bruno pouvoir à M HERTZOG Etienne, M VALENTIN Alain pouvoir à M DESCAVE Guillaume, M CHENAUD Fabrice pouvoir à M DESCAVE Guillaume.

Election d'un secrétaire de séance : M VIODRIN Jérôme, (Mars)

N°2021/N°194

OBJET : CONTRAT DE BAIL COURTE DUREE EURL MORERA JANVIER 2022 MAI 2023

M. le Vice-président en charge de l'économie rappelle que par délibération en date du 17 décembre 2020, le Conseil Communautaire a approuvé le renouvellement du contrat de bail de courte durée pour le compte de l'EURL Menuiserie MORERA Cédric pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2021. Le dirigeant de l'entreprise a toujours le souhait d'acquérir le bâtiment mais au vu des deux dernières années vécues avec la crise sanitaire, le dirigeant souhaite se donner un peu plus de temps pour acheter le bâtiment. Il nous demande de renouveler à nouveau son bail pour une durée de 17 mois, du 1er janvier 2022 au 31 mai 2023. Avec ce nouveau contrat de bail, nous arriverons à la durée maximum sous contrat de bail de courte durée, c'est-à-dire 36 mois. Pour rappel, l'entreprise a bénéficié d'un premier contrat de bail entre le 8 juin et le 31 décembre 2020 (7 mois), puis d'un deuxième contrat de bail entre le 1er janvier et le 31 décembre 2021 (12 mois).
Ce nouveau contrat de bail de courte durée sera établi dans les mêmes termes que le précédent. Il démarrera le 1er janvier 2022 et prendra fin le 31 mai 2023 inclus.
Le loyer de ce contrat de bail de courte durée sera identique à celui de précédent contrat, à savoir 2 096,31 € hors taxes et hors charges. Le loyer fera l'objet d'une indexation annuelle tel que prévu à l'article 6 du bail initial, soit le 8 juin 2022, date anniversaire de la prise d'effet du bail initial.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- approuve le renouvellement du contrat de bail de courte durée pour le compte de l'EURL Menuiserie MORERA Cédric avec effet au 1er janvier 2022 (terme 31 mai 2023 inclus),
- autorise M. le Président à signer le contrat de bail de courte durée et à procéder à toutes les démarches utiles,

- dit que les recettes sont prévues au budget annexe ateliers partagés en fonctionnement

Ainsi fait et délibéré, à Pouilly-sous-Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du.....
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200035202-20211216-N2021-194-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 23/12/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil VINGT ET UN
Le 16 Décembre 2021 à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 09 Décembre 2021

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M. GODINOT Alain, M FAYOLLE Jean, M. MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc , M. BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme LARDET Anne Sophie.

Nombre de membres en exercice : 41 Nombre de présents : 36 Nombre de votants : 40

Excusés : M BERTHELIER Bruno, M VALENTIN Alain, M CHENAUD Fabrice. Mme GASDON Christine,

Pouvoirs : M BERTHELIER Bruno pouvoir à M HERTZOG Etienne, M VALENTIN Alain pouvoir à M DESCAVE Guillaume, M CHENAUD Fabrice pouvoir à M DESCAVE Guillaume.

Election d'un secrétaire de séance : M VIODRIN Jérôme, (Mars)

N°2021/N°195

OBJET : : LUDOTHEQUE TARIFS ET REGLEMENTS INTERIEURS A COMPTER 1 JANVIER 2022

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire de la nécessité de se positionner sur les tarifs de la ludothèque à compter de l'année 2022 ainsi que sur les modifications du règlement intérieur général. Par ailleurs, pour des emprunts occasionnels liés à des manifestations, la crainte est de perdre les adhérents (comité des fêtes, d'entreprise, association de parents d'élèves…) pour qui l'adhésion est moins adaptée au regard du nombre d'emprunt dans l'année conduit à prévoir un règlement spécifique pour ce type d'emprunt.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Valide le règlement intérieur général de la ludothèque tel que ci-annexé et qui deviendrait effectif au 1er janvier 2022.
- Valide un nouveau règlement intérieur « prêt occasionnel » de la ludothèque tel que ci-annexé et qui deviendrait effectif au 1er janvier 2022.
- Dit que les recettes sont prévues au budget annexe enfance jeunesse

Ainsi fait et délibéré, à Pouilly-sous-Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du……
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE

Charlieu-Belmont Communauté

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200035202-20211216-N2021-195-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 23/12/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil VINGT ET UN
Le 16 Décembre 2021 à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 09 Décembre 2021

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M. GODINOT Alain, M FAYOLLE Jean, M. MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc , M. BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme LARDET Anne Sophie.

Nombre de membres en exercice : 41 Nombre de présents : 36 Nombre de votants : 40

Excusés : M BERTHELIER Bruno, M VALENTIN Alain, M CHENAUD Fabrice. Mme GASDON Christine,

Pouvoirs : M BERTHELIER Bruno pouvoir à M HERTZOG Etienne, M VALENTIN Alain pouvoir à M DESCAVE Guillaume, M CHENAUD Fabrice pouvoir à M DESCAVE Guillaume.

Election d'un secrétaire de séance : M VIODRIN Jérôme, (Mars)

N°2021/N°196

OBJET : ACCUEIL DE LOISIRS TARIFS ET REGLEMENT INTERIEUR A COMPTER 1 JANVIER 2022

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire de la nécessité de se positionner sur les tarifs de l'accueil de loisirs intercommunal à compter de l'année 2022 ainsi que sur la modification du règlement intérieur. Mme la Vice-présidente en charge de la Cohésion Sociale ne propose pas de changement pour les tarifs horaires accueil de loisirs 3-11 ans, activités spécifiques, accueil de loisirs ados, activités passerelle et activité exceptionnelle par rapport à 2021.

OBJECTIFS :

Poursuivre une tarification conforme aux exigences de la CAF (qui sera peut-être à revoir en courant d'année puisque nous n'avons pas les éléments).

Maintenir de la cohérence entre la tarification enfants et ados.

Maintenir la même tarification sans augmentation pour les familles cette année. Être raisonnable pour ne pas effrayer les familles et rester un service accessible à la population.

Néanmoins une proposition d'évolution du règlement intérieur est soumise à délibération : dans le règlement intérieur, à l'article 7, il est stipulé que le paiement par carte bancaire est possible au Service Enfance Jeunesse à Belmont. Or, en 2019, 2020, 2021 seulement 3 paiements par carte ont été effectués par les familles pour de très faible montant. Les familles préfèrent faire un virement bancaire SEPA instantané. Ce mode de paiement par carte bancaire ne sera plus proposé sur site.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Valide le règlement intérieur de l'accueil de loisirs tel que ci-annexé et qui deviendrait effectif au 1er janvier 2022.

Ainsi fait et délibéré, à Pouilly-sous-Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du.....
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté De Communes
M René VALORGE

Charlieu-Belmont Communauté

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200035202-20211216-N2021-196-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 23/12/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil VINGT ET UN
Le 16 Décembre 2021 à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 09 Décembre 2021

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M. GODINOT Alain, M FAYOLLE Jean, M. MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc , M. BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme LARDET Anne Sophie.

Nombre de membres en exercice : 41 Nombre de présents : 36 Nombre de votants : 40

Excusés : M BERTHELIER Bruno, M VALENTIN Alain, M CHENAUD Fabrice. Mme GASDON Christine,

Pouvoirs : M BERTHELIER Bruno pouvoir à M HERTZOG Etienne, M VALENTIN Alain pouvoir à M DESCAVE Guillaume, M CHENAUD Fabrice pouvoir à M DESCAVE Guillaume.

Election d'un secrétaire de séance : M VIODRIN Jérôme, (Mars)

N°2021/N°197

OBJET : DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT AUX MICRO-CRECHES ASSOCIATIVES A PARTIR DE 2022

Mme la Vice-présidente en charge de la cohésion sociale rappelle aux conseillers communautaires que jusqu'alors, la collectivité apportait un soutien financier important aux micro crèches du territoire, de l'ordre de 7 500€/an. A la lecture des comptes de résultat que les structures transmettent tous les ans, il apparait qu'elles ont acquis une stabilité financière aujourd'hui. Il est proposé donc de revoir les soutiens financiers de la collectivité pour une meilleure équité. La révision des subventions aux micro-crèches entraine la modification des conventions comme suit :

- une convention type pour les micro-crèches associatives en mode PAJE déjà sous convention en 2021 pour la période 2022-2025 - la Communauté de Communes contribue financièrement pour un montant maximal de 11 000€ sur l'ensemble de l'exécution de la convention sous conditions décrites dans la convention
- une convention type pour les micro-crèches associatives en mode PAJE en création et non en convention avec la collectivité en 2021 - la Communauté de Communes contribue financièrement pour un montant maximal de 22 500 € sur l'ensemble de l'exécution de la convention, sous conditions décrites dans la convention

Oui cet exposé, après en voir délibéré, avec 38 voix pour et 2 abstentions, le Conseil Communautaire :

- valide les 2 conventions types telles qu'annexées à la présente délibération
- délègue au Président le soin d'établir les conventions avec chacune des structures concernées et l'autorise à signer lesdites conventions
- dit que les dépenses seront prévues au budget annexe enfance jeunesse

Ainsi fait et délibéré, à Pouilly-sous-Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du……
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté De Communes
M René VALORGE

Charlieu-Belmont Communauté

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200035202-20211216-N2021-197-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 23/12/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil VINGT ET UN
Le 16 Décembre 2021 à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 09 Décembre 2021

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M. GODINOT Alain, M FAYOLLE Jean, M. MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc , M. BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme LARDET Anne Sophie.

Nombre de membres en exercice : 41 Nombre de présents : 36 Nombre de votants : 40

Excusés : M BERTHELIER Bruno, M VALENTIN Alain, M CHENAUD Fabrice. Mme GASDON Christine,

Pouvoirs : M BERTHELIER Bruno pouvoir à M HERTZOG Etienne, M VALENTIN Alain pouvoir à M DESCAVE Guillaume, M CHENAUD Fabrice pouvoir à M DESCAVE Guillaume.

Election d'un secrétaire de séance : M VIODRIN Jérôme, (Mars)

N°2021/N°198

OBJET : TOPO GUIDES REEDITION ET DON OT

M. le Président rappelle qu'en 2018, une première convention avait été signée avec la FFRP et le CDRP pour définir l'engagement mutuel des parties pour l'édition et la vente du nouveau topo guide « Le Pays de Charlieu-Belmont à pied ». Edité en 3 000 exemplaires, cette édition est aujourd'hui épuisée, ce point avait déjà été soulevé précédemment et il convient de lancer une nouvelle réimpression. La présente convention vise notamment à renouveler les engagements des parties selon les caractéristiques ci-après et à réaffirmer qu'une partie des ventes revient à l'office de tourisme :

- Réimpression du topo-guide en 3 000 exemplaires
- Coût d'édition 5 914 € net (exonération TVA)
- Prix de vente public 9.90 € (base 2021)
- Sur les 3 000 exemplaires :

100 appartiendront CDRP,
100 appartiendront à la FFRP,
1 800 seront revendus par la FFRP qui reversera 2.35 € par topo-guide à Charlieu-Belmont Communauté
1 000 seront revendus par l'Office de Tourisme qui conservera les recettes liées à ces ventes

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité

- autorise M le Président à signer la convention avec le CDRP e la FNRP,
- dit que la dépense est prévue au budget principal,
- fait don à l'office de tourisme du Pays de Charlieu-Belmont de 1 000 exemplaires du topo guide sous réserve d'une vente au prix public de 9.90 €
- autorise M le Président à faire don du stock en fonction des besoins de l'office de tourisme pour assurer la revente du topoguide.

Ainsi fait et délibéré, à Pouilly-sous-Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du……
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE

Charlieu-Belmont Communauté

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200035202-20211216-N2021-198-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 23/12/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil VINGT ET UN
Le 16 Décembre 2021 à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 09 Décembre 2021

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M. GODINOT Alain, M FAYOLLE Jean, M. MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc , M. BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme LARDET Anne Sophie.

Nombre de membres en exercice : 41 Nombre de présents : 36 Nombre de votants : 40

Excusés : M BERTHELIER Bruno, M VALENTIN Alain, M CHENAUD Fabrice. Mme GASDON Christine,

Pouvoirs : M BERTHELIER Bruno pouvoir à M HERTZOG Etienne, M VALENTIN Alain pouvoir à M DESCAVE Guillaume, M CHENAUD Fabrice pouvoir à M DESCAVE Guillaume.

Election d'un secrétaire de séance : M VIODRIN Jérôme, (Mars)

N°2021/N°199

OBJET : PARTICIPATION ETUDE TRAVAUX BEZO AU SYMISOA POUR 2022

M. le Vice-président en charge de l'environnement explique aux conseillers communautaires que la participation annuelle au SYMISOA comportera en 2022 encore 2 volets :
- la participation courante au fonctionnement du syndicat : depuis quelques années celle-ci s'élève à 138 700 € /an toutefois en 2022 compte tenu de la période de transition pour un nouveau programme la participation serait fortement abaissée en deçà de 110 000 € (à confirmer)
- les études sur la digue du Bézo : déjà au titre des exercices 2019 à 2021 100 000 € ont été apportés par la Communauté de Communes. Sur 2022 et 2023 il resterait potentiellement 47 000 € à financer (20 000 € puis 27 000 €) en étant prudent sur les subventions acquises. A noter en 2023 la collectivité devra aussi supporter la charge résiduelle des travaux qui pourront alors débuter.

Il est proposé de verser dès 2022 au SYMISOA les 47 000 € engagés pour les études liées à la digue du Bézo.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- décide de verser dès 2022 la participation de 47 000 € au SYMISOA pour les frais liés à l'étude sur la digue du Bézo et ce en plus à de la participation annuelle de fonctionnement du syndicat,
- dit que cette participation de 47 000 € pourra faire l'objet d'un réajustement à la baisse sur la base du résiduel réel (dépenses – subventions) supporté par le SYMISOA,
- dit la dépense sera prévue au budget principal en section d'investissement

Ainsi fait et délibéré, à Pouilly-sous-Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du……
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE

Charlieu-Belmont Communauté

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200035202-20211216-N2021-199-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 23/12/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil VINGT ET UN
Le 16 Décembre 2021 à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 09 Décembre 2021

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M. GODINOT Alain, M FAYOLLE Jean, M. MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc , M. BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme LARDET Anne Sophie.

Nombre de membres en exercice : 41 Nombre de présents : 36 Nombre de votants : 40

Excusés : M BERTHELIER Bruno, M VALENTIN Alain, M CHENAUD Fabrice. Mme GASDON Christine,

Pouvoirs : M BERTHELIER Bruno pouvoir à M HERTZOG Etienne, M VALENTIN Alain pouvoir à M DESCAVE Guillaume, M CHENAUD Fabrice pouvoir à M DESCAVE Guillaume.

Election d'un secrétaire de séance : M VIODRIN Jérôme, (Mars)

N°2021/N°200

OBJET : PRESENTATION RAPPORT QUINQUENNAL ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION

M. le Président informe les conseillers communautaires que l'article 148 de la loi n°2016-1917 du 29 décembre 2016 de finances pour 2017 a modifié le 2° du V de l'article 1609 nonies C du CGI relatif aux attributions de compensation. Il institue à compter du 30 décembre 2016, date de publication de la loi, l'obligation faite à chaque président d'EPCI de présenter tous les cinq ans un rapport sur l'évolution du montant des attributions de compensation (AC) au regard des dépenses liées à l'exercice des compétences transférées à l'EPCI.
En l'absence de précision dans la loi sur la forme ou le contenu du rapport, ce dernier doit être considéré comme libre. Il doit faire l'objet d'un débat au sein de l'EPCI et d'une délibération spécifique. Il est ensuite obligatoirement transmis aux communes membres de l'EPCI. A ce titre, aucune date butoir n'est fixée par la loi et les conseils municipaux n'ont pas à approuver le rapport qui leur est seulement transmis pour information. Pour autant, en instaurant cette obligation, le législateur a voulu, à compter de la publication du texte, qu'un bilan régulier de la mise en œuvre des transferts de compétences des communes à leur EPCI et des conséquences sur les montants d'AC puisse être réalisé et débattu.
Ainsi pour les EPCI existants déjà au 30 décembre 2016 tel que Charlieu Belmont Communauté, la périodicité de 5 ans décompte à partir de cette date et l'échéance de présentation du 1er rapport peut intervenir jusqu'au 29 décembre 2021. Le projet de rapport a été joint à la note explicative du présent conseil. M. le Président présente en séance les grandes lignes du rapport (calcul initial, rôle de la CLECT, évaluation des charges et montants actuels).

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- acte la présentation du rapport quinquennal sur les attributions de compensation ci annexé à la délibération
- précise qu'il sera transmis à chacune des communes membres.

Ainsi fait et délibéré, à Pouilly-sous-Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du.....
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté de Communes
M. René VALORGE

Charlieu-Belmont Communauté

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200035202-20211216-N2021-200-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 23/12/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil VINGT ET UN
Le 16 Décembre 2021 à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 09 Décembre 2021

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M. GODINOT Alain, M FAYOLLE Jean, M. MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc , M. BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme LARDET Anne Sophie.

Nombre de membres en exercice : 41 Nombre de présents : 36 Nombre de votants : 40

Excusés : M BERTHELIER Bruno, M VALENTIN Alain, M CHENAUD Fabrice. Mme GASDON Christine,

Pouvoirs : M BERTHELIER Bruno pouvoir à M HERTZOG Etienne, M VALENTIN Alain pouvoir à M DESCAVE Guillaume, M CHENAUD Fabrice pouvoir à M DESCAVE Guillaume.

Election d'un secrétaire de séance : M VIODRIN Jérôme, (Mars)

N°2021/N°201

OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE SCOT DU ROANNAIS

M. le Président rappelle que lors du conseil communautaire du mois d'octobre le projet de statuts du syndicat mixte SCOT du Roannais avait été validé. Ainsi en application de l'article L5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et des articles L122-1 et suivants du Code de l'Urbanisme, est constitué entre :

- la Communauté d'Agglomération Roannais Agglomération (SYEPAR)
- la Communauté de Communes du Pays d'Urfé (SYEPAR)
- la Communauté de Communes de Charlieu Belmont Communauté (SCOT Bassin de vie du Sornin)
- la Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône (sans SCOT opposable actuellement)
- la Communauté de Communes des Vals d'Aix et Isable (sans SCOT opposable actuellement)

un Syndicat Mixte, pour le suivi et la mise en œuvre du schéma de cohérence territoriale du Roannais, qui prend la dénomination de « Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Roannais ».
Un arrêté préfectoral permettra la mise en place du syndicat au 1er janvier 2022.
Le Syndicat sera administré par un Comité Syndical composé de représentants désignés par les assemblés délibérantes des collectivités membres, telles qu'énumérées à l'article 1, à raison de :

- deux délégués titulaires par membre puis 1 par tranche entière de 10 000 habitants ;
- un délégué suppléant par membre.

Le nombre de délégués total est stable pendant la durée du mandat municipal.
Les délégués suppléants seront appelés à siéger avec voix délibérative en cas d'absence ou d'empêchement des délégués titulaires.
Ainsi pour Charlieu Belmont Communauté il y a lieu de désigner 4 délégués titulaires et 1 suppléant.
M. le Président indique que ces délégués devront être présents, assidus et actifs au sein du syndicat mais aussi porter le souci permanent d'être des relais auprès des Maires du territoire.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- désigne les délégués, au syndicat mixte du SCOT du Roannais, suivants :

4 TITULAIRES	1 SUPPLEANT
M. Yves CROZET	M. Fabrice CHENAUD
M. Jérémie LACROIX	
M. Jean-Luc MATRAY	
M. Marc LAPALLUS	

Ainsi fait et délibéré, à Pouilly-sous-Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du.....
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté
De Communes
M. René VALORGE

Charlieu-Belmont Communauté

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200035202-20211216-N2021-201-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 23/12/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil VINGT ET UN
Le 16 Décembre 2021 à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 09 Décembre 2021

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M. GODINOT Alain, M FAYOLLE Jean, M. MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc , M. BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme LARDET Anne Sophie.

Nombre de membres en exercice : 41 Nombre de présents : 36 Nombre de votants : 40

Excusés : M BERTHELIER Bruno, M VALENTIN Alain, M CHENAUD Fabrice. Mme GASDON Christine,

Pouvoirs : M BERTHELIER Bruno pouvoir à M HERTZOG Etienne, M VALENTIN Alain pouvoir à M DESCAVE Guillaume, M CHENAUD Fabrice pouvoir à M DESCAVE Guillaume.

Election d'un secrétaire de séance : M VIODRIN Jérôme, (Mars)

N°2021/N°202

OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION MAIRIE DE POUILLY SOUS CHARLIEU 2022

M. le Vice-président en charge des ressources humaines rappelle qu'une convention avec la ville de Pouilly sous Charlieu est déjà établie en 2021 pour la mise à disposition de Mme THOMAS pour un maximum de 1 ETP pour exercer principalement des missions d'instruction des demandes d'urbanisme. Compte tenu des besoins importants pour cette mission, il pourrait être prévu une nouvelle convention en 2022. Cette nouvelle convention permettrait la mise à disposition de Mme THOMAS sur un temps complet à mobiliser en fonction des besoins soit pour des missions ADS soit sur d'autres missions administratives.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Autorise M. le Président à signer la convention de mise à disposition d'un agent de la ville de Pouilly sous Charlieu du 01/01/2022 au 31/12/2022.
- Dit que les dépenses seront prévues au budget annexe ADS pour ce qui relèvera de missions ADS et au budget principal pour des missions administratives autres.

Ainsi fait et délibéré, à Pouilly-sous-Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du……
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200035202-20211216-N2021-202-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 23/12/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil VINGT ET UN
Le 16 Décembre 2021 à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 09 Décembre 2021

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M. GODINOT Alain, M FAYOLLE Jean, M. MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc , M. BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme LARDET Anne Sophie.

Nombre de membres en exercice : 41 Nombre de présents : 36 Nombre de votants : 40

Excusés : M BERTHELIER Bruno, M VALENTIN Alain, M CHENAUD Fabrice. Mme GASDON Christine,

Pouvoirs : M BERTHELIER Bruno pouvoir à M HERTZOG Etienne, M VALENTIN Alain pouvoir à M DESCAVE Guillaume, M CHENAUD Fabrice pouvoir à M DESCAVE Guillaume.

Election d'un secrétaire de séance : M VIODRIN Jérôme, (Mars)

N°2021/N°203

OBJET : SUBVENTION ASSOCIATION 3E EN 2021

M. le Vice-président en charge de l'économie, présente l'association 3 E (Enseignement, Economie, Entreprise) qui a été créée en 1992 par un ensemble d'acteurs roannais : les établissements d'enseignement, les 3 chambres consulaires, le MEDEF et le CIO (Centre d'Information et d'Orientation) de Roanne.
Parce que les jeunes sont les futurs acteurs économiques et futurs collaborateurs des entreprises, l'Association 3 E a pour but de favoriser le rapprochement école / entreprise en menant des actions tout au long de l'année auprès des collégiens et lycéens du bassin Loire Nord.
Les objectifs de 3 E sont les suivants :

- Mettre en relation des élèves avec des professionnels locaux en activités
- Montrer par des témoignages le lien direct entre les études et les métiers
- Créer une synergie entre les mondes de l'enseignement et de l'entreprise
- Répondre aux attentes réciproques de l'enseignement et de l'entreprise
- Participer à l'orientation des élèves

Contexte :
Depuis 2015, l'association 3 E co-organise avec Roannais Agglomération et les Rotary clubs de Roanne, le Salon des Métiers et des Formations, qui se tiendra, cette année, le jeudi 16 décembre 2021 au Scarabée.
Cette manifestation a la volonté de répondre au double objectif d'information sur les métiers et l'aide à l'orientation professionnelle des jeunes.
Elle concerne l'ensemble des élèves de 4ème et/ou 3ème et les lycéens du bassin Loire Nord.
Avec la crise COVID, l'édition 2020 n'a pas pu être organisée. Lors du Salon en 2019, plus de 300 professionnels et 37 établissements de formations étaient présents.
Et ce sont, au total, un peu plus de 4 000 élèves qui se déplacent avec leurs enseignants.
Pour Charlieu Belmont Communauté, ce seront près de 494 élèves du territoire qui viendront à l'édition 2021 de ce Salon.
Subvention demandée à Charlieu Belmont Communauté :
Afin qu'elle puisse pérenniser ce Salon sur les années à venir et continuer à faire venir gratuitement les élèves du bassin Loire Nord, l'Association 3 E, à l'instar de l'année 2019, sollicite Charlieu Belmont Communauté, par courrier en date du 15 novembre 2021, pour le versement d'une subvention participative.

La participation financière demandée à Charlieu Belmont Communauté s'élève, pour cette année 2021, à 1 901,90 €, pour près de 494 élèves qui viendront sur le Salon des Métiers et des Formations. Cette somme correspond à un montant de 3,85 € par élève.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- valide le versement d'une subvention prévisionnelle maximale de 1 901,90 € (correspondant au nombre d'élèves X 3.85 €) à l'association 3 E pour l'édition 2021 du salon des métiers et des formations, cette subvention sera versée après la manifestation sous réserve d'une bonne participation des établissements du territoire,
- dit que la dépense est prévue au budget principal en fonctionnement

Ainsi fait et délibéré, à Pouilly-sous-Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du.....
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE

Charlieu-Belmont Communauté

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200035202-20211216-N2021-203-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 23/12/2021